

## MINERAIS ISSUS DE ZONE DE CONFLIT

Le 21 juillet 2010, la loi Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act a été promulguée aux États-Unis. L'article 1502 de cette loi impose aux entreprises de divulguer si leurs produits contiennent des minerais de conflit en procédant à une vérification préalable de la chaîne d'approvisionnement. Bien que LINDY ne soit pas directement soumise à ces exigences, ni au règlement européen 2017/821 sur les minerais de conflit - qui s'applique principalement aux importateurs et aux transformateurs directs - nous nous engageons à faire preuve de transparence et sommes prêts à fournir des informations pertinentes sur cette question.

Notre vaste gamme de produits, qui comprend plus de 2000 câbles et articles électroniques, est principalement fabriquée selon nos spécifications à Taïwan et en Chine. En raison de la complexité de la chaîne d'approvisionnement, en particulier pour les produits électroniques, l'approvisionnement en matières premières échappe souvent à notre contrôle direct et implique de multiples étapes avant d'atteindre les fonderies ou les producteurs de métaux. Pour y remédier, nous avons mené une enquête auprès de nos fournisseurs et compilé les résultats dans notre modèle de rapport sur les minéraux de conflit (CMRT).

[Vous pouvez télécharger notre CMRT sur](#)

### Informations générales:

Les minerais de conflit font référence aux métaux 3TG : tantale, étain, tungstène et or. Dans nos produits:

- Le **tantale** est largement utilisé dans l'électronique pour les condensateurs.
- L'**étain** est utilisé pour les soudures sur les circuits imprimés et les connecteurs.
- Le **tungstène** est utilisé, quoique moins fréquemment, dans les chipsets.
- L'**or** est utilisé comme revêtement sur les contacts des connecteurs et dans les chipsets.

Les minerais de conflit, tels que définis par la loi Dodd-Frank, proviennent principalement de la République démocratique du Congo et des pays environnants, où les activités minières illégales financent souvent des conflits locaux, y compris ceux menés par des groupes rebelles. Bien que la situation se soit améliorée depuis 2014 avec la mise en place de chaînes d'approvisionnement certifiées, en particulier avec le soutien de l'UE, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne l'or. Contrairement aux métaux 3T, la valeur élevée de l'or et sa facilité d'extraction le rendent particulièrement vulnérable à la contrebande, et sa chaîne d'approvisionnement est plus difficile à réglementer. Conformément à la loi Dodd-Frank, nous encourageons activement nos fournisseurs à adopter des pratiques d'approvisionnement responsables pour les minerais de conflit, afin de contribuer à prévenir le financement de la violence et les violations des droits de l'homme.

LINDY FRANCE

Mundolsheim, 18 mars 2025